

<p style="text-align: center;">PRECONISATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT EN S.E.G.P.A</p>
--

L'enseignement de la Prévention Santé Environnement en SEGPA doit s'appuyer sur le programme fixé dans le B.O n° 38 du 21.10 .2010.

L'enseignement de la PSE doit contribuer par une pédagogie active à développer le questionnement des élèves et à les accompagner vers leur avenir en tant que citoyen responsable de son environnement socioculturel et professionnel

Il est possible d'inclure des thèmes du programme de PSE à des projets définis en champs professionnels (l'éducation à la santé, le développement durable...).

La PSE est aussi une base dans la préparation des élèves en vue de leurs périodes en entreprise, ainsi que dans la réflexion menée autour de leur orientation à la sortie de 3^{ième}.

Les compétences développées et acquises par les élèves en PSE sont prises en compte dans la validation du palier 2 voire du palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences. (cf. circulaire du BO n° 38 du 21.10.2010).

L'enseignement de la PSE est un appui pour l'épreuve orale du Certificat de Formation Générale, à partir des données mentionnées par le candidat dans son dossier.

Exemples :

- dans le cas d'un dossier ayant pour thématique une expérience professionnelle ou un stage en entreprise se référer au programme de PSE pour le CV, les droits et les obligations de chaque partie lors de la signature de convention de stage, les besoins nutritionnels des individus ou l'étiquetage des produits alimentaires si le candidat aborde ces thèmes.
- De même dans le cas des dossiers ayant pour thématique un ou des centres d'intérêt personnel : présentation d'une activité, d'une association, d'une expérience sociale.....

L'utilisation des Techniques d'Information et de Communication est fortement conseillée lors des séances de PSE.